

**MOTION PRESENTÉE PAR LES REPRESENTANTS DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE
ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DES CITES UNIES
COMBS LA VILLE (77)**

CONSEIL d'ADMINISTRATION du MARDI 11 FEVRIER 2014

L'actuel projet de Dotation Horaire Globale prévu par l'inspection académique n'est pas acceptable en l'état.

En effet, celle-ci propose un total de 578.5 heures hebdomadaires pour un effectif élèves prévisionnel de 484 élèves, soit un H/E dans la moyenne départementale de 1,20 (*ce qui est par essence déjà insuffisant pour la réussite de tous*).

Cette DHG ne permettant pas l'ouverture d'une division supplémentaire à l'heure où les effectifs sont en hausse (*et sans doute même légèrement sous évalués*) est inadmissible. Les conditions de structures sont plus subtiles que le simple ratio H/E. Ainsi, les divisions de 6° et de 3° se composeraient approximativement de 24 élèves, les 4° de 26 élèves tandis que les classes de 5° grimperaient à plus de 29 élèves !!

Cette particularité n'a pas été suffisamment prise en compte et elle suppose de nombreuses difficultés :

- Tout d'abord d'un point de vue basique mais néanmoins essentiel, la **qualité de l'enseignement et de l'encadrement** au sein d'un groupe classe aussi chargé (*et ceci peu importe le niveau*) s'en trouvera inexorablement dégradée. A l'heure de l'individualisation des parcours pour la réussite de tous cela semble ridiculement contradictoire. Les possibilités de dédoublement laissées par l'enveloppe globale ne se feront qu'à dose homéopathiques et ne constituent en rien une réelle alternative.

- De nombreux **enjeux de sécurité** se posent : inauguré en 1981, le collège des Cités Unies est conçu à l'origine pour un accueil de 24 élèves par division, l'étroitesse de nombreuses salles et les conditions d'évacuation des élèves par les sorties de secours doivent être prises en considération. La visite d'un référent sécurité académique ou du SDIS est ainsi indispensable.

- Cela posera de lourds **problèmes d'accueil dans des salles spécifiques** comme celle de musique, de sciences ainsi que l'accès à tout un groupe classe aux terminaux informatiques dans les salles dédiées (*CDI, multimédia...*)

- La présence des **auxiliaires de vie scolaire** de droit pour les enfants souffrant de handicap est ainsi impossible en portant des effectifs classe à 30 ou 31 ! Si nous accueillons aujourd'hui dans nos classes 2 AVS pour le suivi de trois élèves (*dont un en 6° actuellement*) qu'en sera-t-il l'an prochain ?

Pour toutes ces raisons, les élus enseignants décident ce jour de rejeter en bloc cette DHG au motif de son insuffisance et réclament les moyens nécessaires à la création d'une vingtième division.

MOTION ADOPTÉE EN CONSEIL d'ADMINISTRATION DU MARDI 11 FEVRIER 2014

Votants : 18

Pour 11

Abstention 5

Contre 2